



SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES D'URBANISME : FAITES-LES EN LIGNE

Vous souhaitez construire une maison ? Agrandir votre logement ? Réaliser une piscine ou une pergola ? Modifier votre façade en créant une fenêtre ? Poser des panneaux photovoltaïques ?...

Les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à ces travaux peuvent se faire en ligne, en toute sécurité, 24 h/24 et 7j/7, grâce à la nouvelle version du **Guichet unique urbanisme & foncier** mis en place par l'Agglo avec votre commune depuis janvier 2026 :

- Déposez et suivez vos demandes d'urbanisme.
- Déclarez l'ouverture et l'achèvement de vos travaux.
- Vous êtes professionnel ? Vous pouvez déposer vos autorisations de travaux (AT) en ligne.

Le guichet a été enrichi de contenus explicatifs pour vous guider dans vos démarches :

- Une foire aux questions.
- Des informations pratiques pour comprendre le fonctionnement du Guichet unique.
- Un simulateur pour savoir quel type de dossier déposer en fonction de votre projet et pour connaître la liste des pièces à fournir.
- Des fiches thématiques sur les différentes pièces à fournir avec leur présentation (« Un plan de masse, c'est quoi ? »), le mode d'emploi et des conseils pour les réaliser.

Notez-le :

- Vous pouvez vous identifier via FranceConnect.
- Besoin d'aide ? Remplissez le formulaire de demande d'assistance.

Pour accéder au service, rendez-vous sur

valenceromansagglo.fr/pratique/logement/construire-agrandir-logement/



valenceromansagglo.fr

